

267

P NP

DM102

De: Michèle Roberge

Envoyé: 9 décembre 2009 10:32

À: eole-mrc-erable@bape.gouv.qc.ca

Objet: mémoire projet de parc éolien de l'Érable

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

Bonjour,

Veulliez trouver ci-joint mes commentaires concernant le projet de parc éolien de l'érable.

Michèle Roberge

as the way you want. See the Windows 7 offers

now.

Projet de Parc éolien de l'Erable: Y a-t-il acceptabilité sociale?

Je suis citoyenne de Sainte-Luce dans le Bas-Saint-Laurent et ai récemment échappé de justesse à la cohabitation forcée avec 34 éoliennes alors que Kruger renonçait à son projet de parc éolien. Je suis donc bien placée pour comprendre ce que vivent présentement les gens qui devraient ou devront vivre à travers les éoliennes. Je pourrais aborder plusieurs sujets car le développement éolien est loin d'être exemplaire mais je ne toucherai ici qu'un seul aspect, celui qui m'apparaît le plus important, soit la distance à respecter entre les éoliennes et les habitations.

On parle souvent d'acceptabilité sociale mais de quoi s'agit-il ? Qui doit accepter un parc éolien ? Les représentants gouvernementaux ? Les élus municipaux ? L'ensemble des citoyens du Québec ? Les propriétaires ayant vendu leur terre ? Ou encore ceux qui en feront les frais, les citoyens qui vivront malgré eux dans un parc éolien ? En fait je crois que si le développement éolien était convenablement encadré, nous n'aurions pas à poser cette question. En ce moment on appelle acceptabilité sociale la capacité des grandes compagnies à acheter et endormir les gens.

En effet l'encadrement du développement éolien est laissé aux MRC ce qui donne des résultats surprenants. Alors que les éoliennes sont bannies de certaines MRC, on les installe à moins de 500 mètres des habitations, dans les paysages spectaculaires de la MRC voisine. Faut-il y voir un manque de compréhension de la valeur du territoire, un manque de considération pour les citoyens ou encore un jugement conditionné par le fait que le préfet ou le maire héberge un mat de mesure de vent ?

Il semble complètement dérisoire compte tenu du nombre d'études relatant les effets négatifs sur les gens habitants dans des parcs éoliens (voir tableau) que l'on continue de permettre l'établissement d'éoliennes à 500 mètres d'une habitation sans même s'assurer du consentement des résidents. **Personne ne devrait avoir à vivre à moins de 2 km d'une éolienne industrielle sans y avoir consenti.** Pourquoi ne prend-on pas ces études au sérieux ? Parce qu'elles gênent le développement éolien ? Elles manquent de sérieux ? Le sujet est pourtant assez sérieux pour mériter qu'on s'attarde à ces études. Si l'on est toujours pas convaincu, il y a même assez de parcs éoliens construits dans des zones habitées pour faire une étude épidémiologique complète. Au lieu de rejeter ces études du revers de la main peut-être vaudrait-il mieux s'en servir pour encadrer le développement éolien et limiter la construction d'éoliennes industrielles en zone habitée. En fait je réitère la recommandation du BAPE de Matane en 1997, « **Afin d'assurer son implémentation dans les meilleures conditions possibles et de faciliter son acceptabilité par les intervenants régionaux. La commission recommande que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité.** »

Dans le présent projet, plusieurs éoliennes se trouvent à moins de 2 km d'habitations (31 à moins de 700m !!), donc ne respectent pas la recommandation du BAPE en 1997. À défaut que cette recommandation soit respectée, je crois que pour que le projet soit acceptable les gens qui habitent ces maisons devraient au moins avoir le choix si oui ou non ils ont envie de vivre dans un parc éolien et la seule façon de s'en assurer est de réglementer. La construction d'une éolienne à moins de 2 km d'une habitation devrait faire l'objet d'une dérogation à la réglementation où le ou les citoyens concernés par les éoliennes auraient alors le loisir de dire oui ou non. En dernier recourt, selon le modèle de certains parcs français, des compensations monétaires devraient être octroyées aux gens qui vivront dans les parcs en fonction du nombre et de la proximité des éoliennes. Sans préserver leur environnement cette compensation monétaire leur permettra toujours de fuir.

Il faut arrêter d'accepter n'importe quel projet éolien sous prétexte que le coût de production est le moins élevé. Les visionnaires du développement éolien devraient retourner à leur table à dessin, exclure les zones sensibles (contraintes territoriales, zones habitées, faunes etc..) des gisements éoliens et finalement faire que l'énergie éolienne puisse dignement porter le qualificatif de verte.

Michèle Roberge

Citoyenne de Saint-Luce

Toujours habitée par le sentiment d'injustice lié à l'imposition des éoliennes.

Tableau: Quelques rapports proposant des distances séparatrices entre les éoliennes et les maisons.

Pays/Région	Auteur	Date	Article	Constatations	Recommandation
France	Académie nationale de médecine Française, Claude Henri Chouard.	Mars 2006	Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme	Bien qu'on parle plutôt de nuisances acoustiques que de pathologies acoustiques, il est recommandé de placer une zone tampon autour des habitations en attendant des études plus poussées.	1.5km
USA	Nina Pierpont	Août 2008	Wind Turbine Syndrome : a report on a natural experiment	Wind turbine syndrome. Étude des symptômes de citoyens vivants dans les champs d'éoliennes.	2 Km
USA	The National Wind Watch	2005			1.609 km
Angleterre	Amanda Harry	Février 2007	Wind Turbines, Noise and health	Étude des symptômes de citoyens vivant dans des champs d'éoliennes Cornwall.	2 Km
USA	Kamperman, George; and James, Rick(The National Wind Watch)	2008	The "how to"guide to criteria for siting wind turbines to prevent health risks from sound	Revue des symptômes observés, des sources de bruit et des puissances en fonction des fréquences émises.	éoliennes à plus de 1km d'une habitation. ou L90+5DB
Angleterre	UK, Noise association	2006?	Location, location ,location Noise association	Reconnaissance de l'effet perturbateur sur le milieu (bruit et stroboscopique) et action possible des infrasons. Surtout désagrément invasif si non désiré.	1.609 km

Pays/Région	Auteur	Date	Article	Constatations	Recommandation
Canada/Québec	Eole-Prudence	2006	Bilan de notre analyse du dossier éolien à St-Léandre et St-Ulric	Sur la base des études rassemblées	2km
Allemagne	Retexo International Sales Promotion		http://www.retexo.de/english/wind/seite5a.htm	Fabricant d'éoliennes, : <i>Facteurs importants à considérer avant de prévoir un parc éolien :Les immeubles, en particulier ceux d'habitations ne doivent pas se trouver à moins de 2 km des éoliennes</i>	2 Km
Canada/Québec	Rapport du BAPE; Projet de parc éolien de la Gaspésie	1997		Afin d'assurer son implémentation dans les meilleures conditions possibles et de faciliter son acceptabilité par les intervenants régionaux. La commission recommande que le projet ne soit pas réalisé en milieu habité.	pas d'éoliennes en zones habité
Portugal	Mariana Alves-Pereira Nuno Castelo Branco, MD	Mai 2007	Industrial Wind Turbines, Infrasound and VibroAcoustic Disease (VAD)/	La présence d'éoliennes à proximité des habitations induit un environnement acoustique favorable au syndrome VAD (vibro-acoustique disease).	Pas d'éoliennes près des habitations.
France	Marjolaine Villey-Migraine, Vent de colère.	2004	Eolienne son et infrason : effet de l'éolien industriel sur la santé des hommes.	En raison du bruit pas d'éolienne à moins de 1.6 km d'une habitation. Par prudence pour les infrasons il est recommandé un retrait de 5 km. Basé sur études existantes	5 km.
	Frits Van Den Berg Université Groningen		Journal of sound and vibration		1.9 km

Pays/Région	Auteur	Date	Article	Constatations	Recommandation
Pays bas					20-50 fois le diamètre des pales.
	Frey BJ et Hadden, P.J.	Février 2007	Noise radiation from wind turbines installed near homes: effect on health	Revue des impacts dénoncés par les gens vivants dans les parcs éoliens (UK, USA, Nouvelle-zélandes etc.) Acoustique et éoliennes. Impacts sur la santé et dévaluation des propriétés.	2 km